



ASA PNE (Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est)

Ce cahier d'acteur est élaboré en vue de compléter et d'enrichir le diagnostic territorial présenté par les services de la ville et l'APUR. Il fait des propositions dans ce sens pour améliorer par thème la connaissance de l'évolution de la ville depuis les dernières révisions du Plan Local d'Urbanisme. Dans une seconde partie, le cahier fait des propositions d'ordre général et sur Paris Nord-Est en particulier pour anticiper la mise en œuvre du prochain PLU bioclimatique qui n'interviendra pas avant 2024.

Pour enrichir le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial qui nous a été soumis avec les concertations dans les quartiers donne une photographie de la ville par grand thème mais ne permet pas de suivre son évolution depuis le précédent PLU de 2006, modifié en 2016. En conséquence, **il est fondamental de disposer d'un vrai bilan de l'application du PLU depuis les dernières révisions, permettant de mesurer les conséquences de l'abandon des COS (loi ALUR) notamment sur la densité, sur la production de nouvelles formes urbaines et sur l'impact de ces modifications au niveau des parcelles.**

Ainsi, il manque à ce diagnostic des données chiffrées pour la période de 2006 à 2020 par arrondissement et par quartier, comme par exemple : l'évolution du nombre de logements (dont le logement social), de bureaux, de commerces, d'emplois créés, d'emplois perdus, de m² d'espaces verts par habitant, du nombre d'arbres abattus et plantés...

Ces informations sont essentielles pour permettre aux habitants de connaître l'évolution de leur ville, de leur arrondissement et de leur quartier depuis ces dernières années pour être en mesure de faire des propositions. Pour nous associations, il est nécessaire de disposer d'éléments de bilan des précédentes mandatures pour avoir une vision géographique globale permettant d'analyser les politiques urbaines à l'œuvre avec notamment, un diagnostic environnemental approfondi.

En conclusion de ce chapitre, **le diagnostic est l'occasion de porter un regard objectif sur ce qui a été fait au titre des règles d'urbanisme actuelles et antérieures afin d'orienter le plus judicieusement le futur PLU bioclimatique.**

+ CONTACT

Nom acteur : Olivier ANSART, président d'ASA PNE et vice-président de FNE Paris

Téléphone : 06.21.89.91.97.

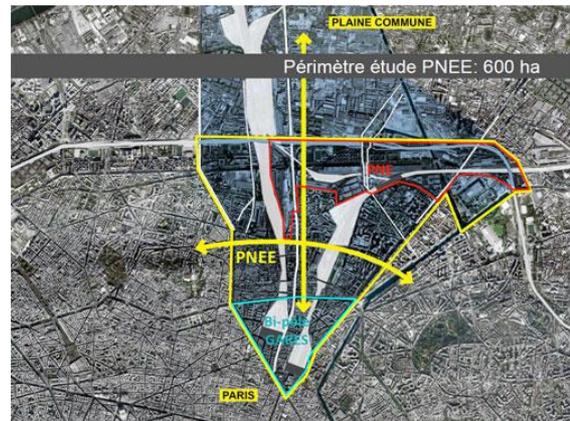
Mail : asa.pne18@laposte.net

Anticiper la mise en œuvre du PLU

Face à l'urgence climatique exacerbée par la crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020, **il est nécessaire que la ville anticipe les règles futures du PLU, soit par voie réglementaire (sursis à statuer), soit de façon volontariste là où elle maîtrise les opérations (ZAC...) et le foncier (Réinventer...)**. Le PLU de 2006 avec ses modifications de 2016 a contribué à l'hyper densification et au recul de surfaces de pleine terre et d'espaces plantés (élévation des plafonds de hauteur des bâtiments à 50m dans les ZAC, abandon des COS...).

Sans attendre 2023/2024, il ne faut pas accorder de droits à construire supplémentaires là où les constructions existantes ne sont pas conformes au PLU. Il faut renforcer la protection des EVP (Espaces verts protégés), Il faut limiter la dérogation aux plafonds de hauteur, supprimer la fameuse bande Z pour une meilleure protection des arbres ainsi que les coefficients de biotops injustifiés tels que jardinières en terrasse et murs végétalisés.

Les règles de droit commun en matière d'espaces libres et de pleine terre doivent être appliquées aux fameuses CINASPIC (Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics ou d'Intérêt Collectif) et pour les constructions en zone UGSU.

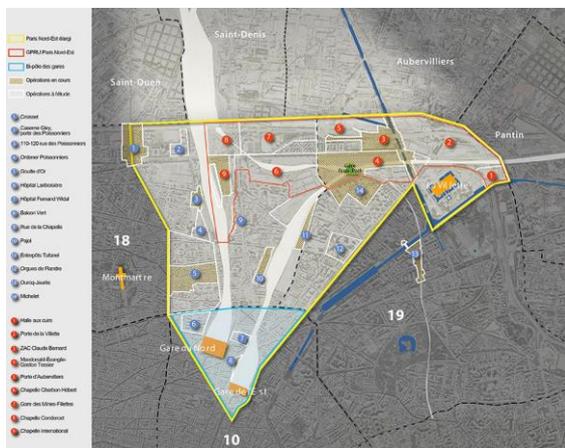


Périmètre de Paris Nord-Est (document : Ville de Paris).

Dans la ville la plus dense d'Europe qui n'offre que peu d'espaces verts publics par habitant, il faut éviter que les derniers grands terrains urbanisables aux portes de Paris (Paris Nord-Est, Bercy-Charenton, Bruneseau...) fassent l'objet d'une sur densification qui exposerait habitants et usagers, par les nuisances sonores et de l'air, aux effets directs du dérèglement climatique !

Les toutes dernières manifestations et mobilisations d'habitants, de collectifs et d'associations pour moins de densité et plus de nature témoignent de l'attachement des parisiens à une ville plus respirable où la question de la santé environnementale doit être au cœur des nouvelles règles d'urbanisme.

Pour une réorientation de Paris Nord-Est



La carte des secteurs d'aménagement de Paris Nord-Est (document : Ville de Paris).

Les opérations urbaines qui ont déjà été menées dans le 19^e (Claude Bernard, entrepôt MacDonalD) et dans le 18^e (Chapelle International) frappent par leur forte empreinte minérale et densité d'habitat et de bureaux, trop partiellement corrigée par la livraison à l'été 2020 de la 1^{ère} tranche de 3 hectares d'espaces verts à Chapelle Charbon (18^e). Comme nous l'avons rappelé dans notre contribution à la "conférence citoyenne" de l'automne 2020, dans un périmètre compris entre le secteur des Poissonniers (18^e) et la porte de la Villette (19^e), ce ne sont pas moins d'une dizaine d'opérations d'aménagement qui sont en cours ou à l'étude (Ordener-Poissonniers, ZAC Chapelle Charbon, Hébert, porte de la Chapelle, Campus Condorcet, ZAC Gare des Mines-Fillettes, Gare Dubois, Belliard centre bus, ZAC porte de la Villette).

Avec ses 600 hectares, le périmètre de Paris Nord-Est, compris entre les portes de Clignancourt et de la Villette en remontant jusqu'au secteur des gares de l'Est et du Nord, est le plus étendu de la capitale.

Sur le secteur des portes, le territoire est marqué par la présence d'infrastructures lourdes (périphérique, boulevard des maréchaux, faisceaux ferroviaires), fortement exposé aux pollutions de l'air et du bruit. Lancé en 2003 sur une emprise de 200 hectares de la porte de la Villette à la porte de la Chapelle, le grand projet de renouvellement urbain de Paris Nord-Est a vu son périmètre s'élargir en 2013 pour requalifier le territoire à une échelle plus vaste.

Ainsi pour tenir compte de la nouvelle donne sanitaire, révélateur du dérèglement climatique qui s'accélère, il faut que sans attendre la révision du PLU, les opérations d'aménagement en cours et à l'étude soient discutées sous le format, par exemple, d'une « **conférence de consensus** » pour réorienter leur programmation dans le cadre de la concertation Paris Nord-Est.

Ce sera l'occasion de relancer le comité de concertation à l'échelle du territoire qui ne s'est pas réuni depuis juin 2019, pour lequel il y a lieu de faire le point et de réinterroger les enjeux stratégiques d'un secteur situé en plein cœur de la métropole du Grand Paris.

Voici les opérations pour lesquelles nous demandons une réorientation programmatique conforme à un PLU bioclimatique :

- Volet urbain de Chapelle Charbon, gare Hébert, ZAC gare des Mines-Fillettes, gare Dubois, site Belliard centre bus, ZAC porte de la Villette.